

Les dossiers présentés au titre du type d'opération 4.4 « accompagner l'investissement non productif » seront examinés en fonction des critères cumulatifs de priorité suivants :

		Points
<b>0. Préambule</b>	Projet en cohérence avec les conclusions d'un diagnostic global d'exploitation s'il n'est pas obligatoire	<b>20</b>
<b>1. Porteur de projet (ou)</b>	Centre d'expérimentation ou de recherche	<b>100</b>
	Jeune agriculteur + Nouvel installé	<b>80</b>
<b>2. Economie</b>	Pérennité de l'exploitation	<b>20</b>
<b>3. Environnement (et/ou)</b>	Gestion/protection de la ressource en eau	<b>60</b>
	Biodiversité	<b>30</b>
	Erosion	<b>30</b>
<b>4. Filières de production</b>	Filière couverte par un Contrat d'Appui au Projet	<b>40</b>
<b>5. Territoire</b>	Territoire spécifique	<b>40</b>
<b>6. Autres (et/ou)</b>	Projet innovant	<b>20</b>
	Projet ou démarche globale liée à d'autres projets FEADER =projet agroécologique	<b>20</b>
	Liens avec stratégie de CAP'filière ou filière locale ou transformation dans une IAA locale ou projet collectif (PEI, GIEE, CUMA,...)	<b>20</b>
	Déclinaison régionale d'un plan national	<b>60</b>